



<b>Politique :</b>	Politique en matière de droits de la personne
<b>Version :</b>	1.0
<b>Responsable de la politique :</b>	Ressources humaines et culture
<b>Date d'approbation :</b>	9 mai 2023
<b>Date d'émission:</b>	9 mai 2023

---

## Politique en matière de droits de la personne

La présente Politique en matière de droits de la personne (la « Politique ») vient compléter les normes de conduite attendues chez Bird Construction (« Bird » ou la « Société »), lesquelles s'appliquent notamment à l'ensemble des employés, dirigeants, administrateurs, fournisseurs de services directs et mandataires de la Société (les « Employés »).

Elle s'inscrit dans le cadre du Code d'éthique de la Société, de la Politique sur le respect en milieu de travail, de la Politique d'engagement auprès des Autochtones, de la Politique de lutte contre la corruption, de la Politique relative à la Loi sur la concurrence, de la Politique de protection des dénonciateurs ainsi que d'autres politiques et procédures relatives à la conduite (collectivement, les « Politiques de conduite »), qui définissent, directement ou indirectement, les mesures mises en place par Bird pour protéger les droits de la personne.

### Objectif

Bird, ses filiales et ses sociétés affiliées exigent que tous les employés de la Société respectent les normes les plus élevées en matière d'éthique personnelle et professionnelle. Le comportement éthique est ancré dans nos valeurs et constitue un élément central de notre Société.

### Politique

La Société s'engage à respecter les droits de la personne, et le conseil d'administration (le « Conseil »), la haute direction et la direction de la Société sont fermement déterminés à garantir le respect de la loi.

Le bien-être des employés de Bird ainsi que des employés de nos fournisseurs et sous-traitants est essentiel à notre succès. Bird s'engage à :

- Soutenir et respecter les droits de la personne et éviter toute complicité dans des violations de ceux-ci, notamment par le recours à un approvisionnement responsable ;
- Exercer les activités sans recourir au travail forcé, obligatoire ou servile, ni au travail des enfants ;
- Ne jamais recourir à des pratiques trompeuses ou frauduleuses lors du recrutement ou de l'embauche d'employés ;
- Traiter tous les travailleurs avec dignité, respect, égalité, équité et justice ;
- Interdire toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, le lieu d'origine, les croyances religieuses, le genre, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, le handicap, l'état matrimonial, la situation familiale, la source de revenu, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
- Mener toutes les opérations de manière socialement responsable, non discriminatoire et conforme aux lois applicables, notamment celles relatives à l'égalité des chances, au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire, aux heures de travail, aux salaires et avantages sociaux, à la liberté d'association, à la protection des données et à un environnement de travail exempt de harcèlement.



<b>Politique :</b>	Politique en matière de droits de la personne
<b>Version :</b>	1.0
<b>Responsable de la politique :</b>	Ressources humaines et culture
<b>Date d'approbation :</b>	9 mai 2023
<b>Date d'émission:</b>	9 mai 2023

---

## Gouvernance

La présente politique est supervisée par le Comité des ressources humaines et de la gouvernance du conseil d'administration, et la responsabilité de la gestion des questions relatives aux droits de la personne incombe à l'ensemble de Bird Construction.

La direction de la Société rend compte au conseil d'administration du maintien des normes les plus élevées en matière de comportement éthique et d'intégrité, ainsi que de la création d'un environnement de travail qui soutient les valeurs de l'entreprise et les politiques de conduite. La Société communiquera la présente politique à tous les employés au moment de leur embauche, puis annuellement par la suite.

Il incombe à chaque employé de mener ses activités pour le compte de l'entreprise dans le respect des lois applicables et de la présente politique. Aucun employé n'est autorisé à adopter un comportement, ni à permettre sciemment à un subordonné d'adopter un comportement, qui contrevient à la loi ou à la présente politique. Toute personne qui contrevient à la présente politique ou à la loi peut faire l'objet de mesures disciplinaires ou correctives pouvant aller jusqu'au congédiement. Tout gestionnaire ou superviseur qui omet de prendre des mesures raisonnables pour prévenir ou détecter des infractions peut également faire l'objet de mesures disciplinaires.

## Signalement

Toute personne est encouragée à signaler ou à divulguer toute violation ou suspicion de violation à son supérieur immédiat ou à un représentant des ressources humaines.

Toute personne souhaitant signaler un problème relevant de la présente Politique peut le faire en contactant la ligne d'assistance éthique de Bird. La ligne d'assistance éthique est gérée par un tiers indépendant et sans lien avec l'entreprise (Ethics Point) et offre aux personnes la possibilité de signaler un problème de manière anonyme. Les personnes peuvent accéder à la ligne d'assistance éthique soit :

- En ligne à l'adresse : <http://birdconstruction.ethicspoint.com>
- En composant le: 833-945-1567

La ligne d'assistance éthique est disponible pour recevoir tout signalement d'actes répréhensibles ou toute information connexe 24 heures sur 24, 365 jours par an. Si vous choisissez de faire un signalement anonyme via la ligne d'assistance éthique, votre anonymat sera protégé dans toute la mesure du possible. Une fois qu'un incident a été signalé à la ligne d'assistance éthique, l'affaire sera transmise à Bird et une enquête sera menée. Tous les signalements et divulgations effectués en vertu de la Politique peuvent être faits de manière anonyme et seront traités de manière confidentielle dans la mesure du possible.